FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

Comité Directeur - Clubs

COMPTE-RENDU de REUNION

DATE : **Vendredi 27 octobre 2023, à 18h30**

LIEU : ***Salle Bidaü – Espace Jouanolou* - Juillan**

PARTICIPATION

Clubs représentés

Clubs *(par numéro croissant d'affiliation)*	*hristian*
00677 – CIGOGNES DE TARBES	Androuin Bruno (Pt), Ebrard Alain Pons Françoise et Jean-Claude Tondon Jean-François
01277 – CYCLO CLUB TOY LUZ ST-SAUVEUR	Bégarie Jean-Pierre
02574 – UNION CYCLO du PLATEAU	Caumont Georges (Pt)
03528 – SOM CYCLO MAUBOURGUET	Godard Jean-Claude (nb)
05627 - CYCLO CLUB RABASTENAIS	Vincelot Pierre (Pt)
06127 – SEMEAC EVASION	Evon Philippe (Pt), Serres Fabrice
06798 – ASSOCIATION CYCLOS MADIRAN	Vignau Serge (Pt)
07736 – UA LALOUBERE CYCLOTOURISME	Capdevielle Gérard (Pt), Claverie Nathalie
07415 - ORDIZAN CYCLO CLUB	Gaubert Marc (Pt), Renaud Jérôme
08223 – JAB BORDERES CYCLOTOURISME	Lhuissier Ludovic (Pt), Thomas Ludovic
08290 – QM ORLEIX CYLOTOURISME	Habas Christian
08291 - JSO ODOS CYCLO VTT	Balas Michel
08292 - AMICALE LAIQUE NOUILHAN	Douillé Guy (Pt), Morillo Francis
08294 - CYCLO ROUE LIBRE	Caquard Jean-Yves, Daubas Gérard Fonseca José, Lafon Patrick

Clubs excusés et/ou non représentés

01147 - RANDONNEURS DES COUSTOUS
02154 - CYCLO RANDONNEURS LOURDAIS
06708 – LE GUIDON JUILLANAIS
06709 – ENTENTE CYCLISTE SARRANCOLIN

Comité directeur du CoDep

(par ordre alphabétique)

Présents	*Absents excusés*
Balas Michel	Cassou Jean-Jacques
Bégarie Jean-Pierre	Guillemet Raymond
Caquard Jean-Yves	Pajot Denis
Capdevielle Gérard	Ubaldo Viviane
Claverie Nathalie	
Godard Jean-Claude	
Lefranc Jean-Pierre	
Serres Fabrice	
Tondon Jean-François	

Comité de Préparation de l'Avenir (CPA)

(par ordre alphabétique)

Présents	*Absent excusé*
Evon Philippe	Yerle David
Lafon Patrick	
Renaut Jérôme	

Membres honoraires

Pons Jean-Claude (président)
Pons Françoise

« Dans l'ensemble du présent compte-rendu, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes ont dès lors à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin. »

La séance est ouverte à 19h00, selon l'ordre du jour établi et diffusé en préalable.

1 – Informations liminaires du Président.

Le président en exercice, en déplacement en région parisienne pour participer à la commission nationale d'organisation des cyclomontagnardes, est exceptionnellement absent. La présente séance est animée par Jean-Claude Godard (vice-président) et Gérard Capdevielle (secrétaire), assistés de Jean-Yves Caquard (trésorier)..

1.1 – Assemblées générales 2023 des Structures.

Congrès fédéral 2023.

Samedi 9 et dimanche 10 décembre, à Troyes (Aube).

Participation :

Cassou Jean-Jacques ; défraiement pris en charge par la fédération.

Godard Jean-Claude ; défraiement pris en charge par le CoDep 65 ou par le CoDep 32 (à défaut de représentant, compte-tenu de l'absence prévue du couple présidentiel, Lionel et Françoise Saint-Martin).

Cassou Maryse ; pas de défraiement (sur deniers personnels).

AG 2023 du CoReg *Occitanie.*

Dimanche 26 novembre, à Réalville (Tarn-et-Garonne).

Participation (à ce jour):

Cassou Jean-Jacques ; défraiement pris en charge par le CoReg.

Pons Jean-Claude et Françoise ; repas pris en charge par le CoDep.

Cassou Maryse ; repas pris en charge par le CoDep.

Rappel : **tous les présidents de club sont vivement incités à participer à cette séance plénière d'AG, les votes réglementaires s'effectuant par voie électronique. Les repas sont pris en charge financièrement par le CoDep, conformément aux errements en vigueur depuis plusieurs années.**

AG 2023 du CoDep.

Vendredi 12 janvier 2024, au *Golf des Tumulus* de Tarbes/Laloubère

Voir par ailleurs (rubrique consacrée aux « 50 ans du CoDep ») la date de l'AG 2024 est fixée au samedi 9 novembre 2024, à Bagnères-de-Bigorre.

AG 2023 des clubs.

Le président « sortant en 2024 » souhaite mettre à profit les AG 2023 des clubs pour faire une « tournée des popotes », sur invitation de chaque club qui le souhaite, et autant que faire se peut (agenda personnel).

1.2 – *« Ensemble à Paris 2024 ».*

Comme prévu, une délégation du 65 se joindra au voyage itinérant organisé par le CoDep 32.

Participation des Hautes-Pyrénées :

7 participants : les couples Androuin, Bourgade et Cassou, plus un individuel : Jean-François Tondon.

Le CoDep 65 contribuera financièrement au déplacement collectif, en prenant en charge 2 à 3 pique-niques du midi.

1.3 - Suppression du CMNCI et mise en place d'un nouveau auto-questionnaire de santé.

L'attention est attirée sur la nouvelle disposition « santé » à appliquer dès le renouvellement de licences 2024. L'obligation de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication médicale est supprimée et un **nouvel auto-questionnaire de santé** est à renseigner.
En conséquence, la fédération revient à une formule unique « VéloRando ».

Sur ce sujet, il est fortement conseillé :
- de prendre connaissance de l'article paru dans la rubrique « conseils pratiques » de la revue CYCLOTOURISME n° 737 de septembre 2023 (joint au présent CR).
- de consulter le Site internet de la fédération (ESPACE STRUCTURES) où un encart est consacré (repris ci-dessous).
- **d'utiliser le modèle de bulletin d'adhésion proposé par la fédération.**

DOCUMENTS POUR LA SAI SON 2024

Le **nouveau questionnaire de santé** est accessible dans la gestion documentaire.

IMPORTANT : Les clubs devront obligatoirement insérer dans leur bulletin d'inscription une case à cocher, indiquant que le licencié a pris connaissance des dispositions et recommandations fédérales en matière de santé (voir « modèle bulletin d'adhésion 2024 »la version modifiable au format Word est disponible dans la gestion Documentaire).

Questionnaire de santé 2024

Modèle bulletin d'adhésion 2024

Notice d'information du licencié saison 2024

2 – Bilan de la saison 2023.

2.1 – Bilan de la *Cyclomontagnarde Ha-Py* ; suite à donner.

Le bilan est négatif, au regard de la faible fréquentation (150 participants) et au plan financier (équilibre tout juste atteint, avec les subventions).
Compte tenu de considérations diverses, il n'est pas prévu d'organiser une 5ème édition en 2025. **La CM Ha-Py est « mise en sommeil ».** Pour la suite, il appartiendra à la future équipe en charge de la gouvernance du CoDep, à compter de la prochaine *Olympiade*, de décider si la CM doit être relancée ou pas.
Sur ce sujet, et pour en savoir plus, il convient de se reporter au compte-rendu de la CNO diffusé par le président.

2.2 – Bilan des autres manifestations : brevets, randonnées club, PAP.

- Concernant les brevets « longue distance », Jean-Pierre Lefranc fait le bilan quantitatif des BRM 2023, et présente les projets de BRM 2024 (cf calendrier).
- Concernant les randonnées clubs, leur fréquentation s'est plus ou moins maintenue à hauteur des années précédentes, aux aléas météorologiques près. Un parcours « Gravel » a été introduit avec succès sur la randonnée d'Orleix (cf § 3.1).
- Concernant le PAP, son succès est mitigé à cause d'une mauvaise météo. Le PAP ne sera pas reconduit en 2024, l'effort financier du CoDep étant consacré aux festivités du 50ème anniversaire.

3 – Préparation de la saison 2024.

3.1 – Calendrier 2024.

Le projet de calendrier est ajusté en séance. Sa **version actualisée et quasi-définitive** est jointe au présent CR.
A signaler que :
. le nombre de « Point café » est ramené à 3 au lieu de 4,
. le club *Les Cigognes de Tarbes* doit préciser la date de sa randonnée,
. le club *Cyclo Roue Libre* doit confirmer s'il organise ou pas une randonnée 2024.

Introduction du « Gravel » dans les randonnées.
Le « Gravel » est tendance et va se développer. Il est opportun d'intégrer un parcours « Gravel » dans un maximum de nos randonnées. A cet égard, et en cette année 2023, le club du *Quand-Même-Orleix* a fait preuve d'audace en montrant la voie. Cela s'est traduit par une cinquantaine de participants en plus des routiers, « clientèle » plus jeune. Bravo et félicitations à ce club, initiative qu'il entend renouveler dès 2024.
Un consensus se dégage pour dire qu'il ne faut pas laisser les clubs VTT*istes* « prendre la main » sur cette nouvelle pratique. C'est un intérêt bien compris de ne pas manquer cette occasion pour se diversifier tout en ciblant une population de plus jeunes pratiquants.

Par ailleurs, la saison 2024 sera marquée par **deux événements à portée départementale** :
. *L'Appel des Pyrénées* à Germs-sur-L'Oussouet, le dimanche 13 octobre (en attente accord du maire),
. le *50ème anniversaire du CoDep*, le samedi 9 novembre, adossé à l'AG élective.

3.2 – Le 50ème anniversaire du CoDep.

Rappel : un comité de préparation de cet événement a été mis en place, et placé sous la présidence de Jean-Claude Godard, vice-président du CoDep. Ce dernier fait un point d'avancement, comme suit.

« Le comité d'organisation des 50ans, mis en place par décision du bureau directeur du CoDep le 20 juin 2023, a visité une douzaine de sites susceptibles d'accueillir l'événement.
Lors de sa dernière réunion en date du 22/09/23, après avoir comparé trois offres, considérées lors des travaux préparatoires comme les meilleures, celle du Casino de Bagnères-de-Bigorre a été retenue car elle correspond au mieux à notre cahier des charges pour les services proposés, et à son coût. Ce même jour, le comité a décidé de confier l'animation de la soirée festive au couple d'artistes Léotitia et Daniel connu et apprécié dans le milieu du cyclotourisme.
*Par ailleurs, il convenait aussi d'arrêter définitivement la **date de cet événement**. La décision a été de retenir le **samedi 9 novembre 2024**.*
***L'AG du CoDep se déroulera l'après-midi dans la salle toute neuve « Clair Vallon », à Bagnères-de-Bigorre**, mise gratuitement à notre disposition par le maire. A la suite de celle-ci, et dans cette même salle, un apéro festif sera offert à tous les participants.*
***La soirée évènementielle et festive débutera vers 20h30 au Casino de Bagnères-de-Bigorre**, privatisé à cette occasion, par un repas de gala et son animation confiée au couple d'artistes, suivi d'une soirée dansante avec DJ.*
Les modalités de participation à la soirée ne sont pas encore fixées à ce jour (tous les coûts ne sont pas définitifs), cependant nous avons comme objectif de ne pas dépasser 30€ par personne grâce à la contribution du CoDep «

Jean-Claude Godard

Autre précision : à cette occasion, le Club des *Randonneurs des Coustous*, un des clubs historiques du département fêtera également son cinquantième anniversaire., sous la houlette de Gilbert Dabezies son président.

4 – Formation et sécurité.

4.1 – Formation.

Philippe Evon, *délégué départemental formation*, a participé dernièrement, en *visioconférence*, à une réunion du réseau régional de formation. A cette occasion, les besoins plus spécifiques pour le CoDep 65 ont été rappelés, d'animateurs club et de dirigeants.
Le CoReg *Occitanie* est en déficit de formateurs, ce qui oblige à lisser et mutualiser les actions de formation, avec pour conséquence de générer des déplacements, d'un département à un autre, qui ne sont pas souhaitées et/ou possibles.
Dans ce contexte,
- le besoin spécifique relatif à l'encadrement des jeunes VTT*istes* du club d'Odos est toujours en suspens,
- une action décentralisée dans les Hautes-Pyrénées pourrait s'envisager en 2024, dès lors que la session atteindrait une taille critique avec une dizaine de personnes à former.

4.2 – Sécurité.

Jean-Pierre Bégarie, délégué départemental sécurité,
- rappelle et insiste une fois de plus sur la nécessité de respecter le Code de la Route.
- présente les déclarations d'accidents établies auprès de l'assureur Fédéral AXA pour le compte du CoDep 65, et pour la période du 01/01/23 au 27/10/23 :
  10 accidents sur route
  1 accident sur piste cyclable
  5 sinistres avec tiers en cause responsable
  3 sinistres sans tiers cycliste en faute d'inattention
  2 sinistres suite à mauvais état infrastructures.
  Les nouvelles sont rassurantes pour quelques blessés, dont un dans un état assez grave.
- rappelle et invite à diffuser les informations auprès des adhérents, des membres familles ou amis. En zones urbaines, au niveau national, on constate une forte croissance des accidents des deux roues non motorisées et des VAE. Pour tous ces usagers, le conseil est de respecter le Code de la Route, pour tous les déplacements sportifs, professionnels, scolaires, personnels. Le port du casque et l'utilisation d'accessoires et équipements pour voir et être bien vu sont de bonnes attitudes à avoir.

5 – Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le présent compte-rendu vaut Relevé de décisions et Procès-Verbal de séance.

Fait à Juillan/Laloubère le 3 novembre 2023

Le président
Jean-Jacques Cassou

Le secrétaire
Gérard Capdevielle

Destinataires :
(par ordre alphabétique)

Membres du Comité Directeur du CoDep 65
Balas Michel
Bégarie Jean-Pierre
Capdevielle Gérard
Caquard Jean-Yves
Cassou Jean-Jacques
Claverie Nathalie
Godard Jean-Claude
Guilhembet Raymond
Lefranc Jean-Pierre
Pajot Denis
Serres Fabrice
Tondon Jean-François
Ubaldo Viviane

Membres du Comité de Préparation de l'Avenir
Evon Philippe
Lafon Patrick
Renaut Jérôme

Membres honoraires du Comité Directeur du CoDep 65
Charrier Jean
Pons Françoise
Pons Jean-Claude

Présidents de club

Copie : Archives Secrétariat